

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

CM2023/04/14/01 : ELECTION D'UN CONSEILLER METROPOLITAIN MEMBRE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

DATE DE LA CONVOCATION : 7 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Quentin GESELL

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-1, L. 5211-2, L. 5211-9, L. 5211-10, L. 5219-1, L. 2122-4 et L. 2122-7,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°75-2019-10-14-001 en date du 14 octobre 2019 constatant la recomposition du conseil métropolitain de la métropole du Grand Paris lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2020,

Vu la délibération CM2020/07/20/03 relative à la détermination du nombre de Vice-Présidents et à la composition du Bureau métropolitain,

Vu la délibération CM2020/09/25/01 relative à la détermination du nombre des conseillers métropolitains membres du Bureau de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2020/09/25/02 relative à l'élection des conseillers métropolitains membres du Bureau de la métropole du Grand Paris,

Vu le procès-verbal de l'élection du 23^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau en date du 14 avril 2023,

Vu les résultats du scrutin,

Considérant l'installation du Conseil de la Métropole du Grand Paris le 9 juillet 2020,

Considérant l'élection du Président de la Métropole du Grand Paris le 9 juillet 2020,

Considérant l'élection de 20 Vice-Présidents de la Métropole du Grand Paris le 20 juillet 2020,

Considérant que le Bureau de la Métropole est composé du Président, de 20 Vice-Présidents et de 23 conseillers métropolitains,

PROCEDE A L'ELECTION d'un conseiller métropolitain membre du Bureau en remplacement de Madame Jacqueline BELHOMME.

SONT SCRUTATEURS : Monsieur Pierre-Yves MARTIN et Madame Djeneba KEITA.

Est candidat à la fonction de 23^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau : Madame Anne-Gaëlle LEYDIER

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 187

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 187

Majorité absolue : 94

Madame Anne-Gaëlle LEYDIER a obtenu 187 voix.

Madame Anne-Gaëlle LEYDIER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 23^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau et a été immédiatement installée.

MODIFIE LA DELIBERATION CM 2020/09/25/02 relative à l'élection des conseillers métropolitains membres du Bureau de la Métropole du Grand Paris comme suit :

- Madame Virginie DASPET devient 4^{ème} conseillère métropolitaine membre du Bureau ;
- Monsieur Daniel-Georges COURTOIS devient 5^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau ;
- Madame Marie-Christine SEGUI devient 6^{ème} conseillère métropolitaine membre du Bureau ;
- Monsieur Olivier KLEIN devient 7^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau ;
- Monsieur Pascal PELAIN devient 8^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau ;
- Madame Patricia TORDJMAN devient 9^{ème} conseillère métropolitaine membre du Bureau ;
- Madame Brigitte MARSIGNY devient 10^{ème} conseillère métropolitaine membre du Bureau ;
- Monsieur Hervé GICQUEL devient 11^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau ;
- Madame Afaf GABELOTAUD devient 12^{ème} conseillère métropolitaine membre du Bureau ;
- Madame Karine FRANCKET devient 13^{ème} conseillère métropolitaine membre du Bureau ;

- Monsieur Sébastien BENETEAU devient 14^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau ;
- Madame Alexandra CORDEBARD devient 15^{ème} conseillère métropolitaine membre du Bureau ;
- Monsieur Jacques BAUDRIER devient 16^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau ;
- Monsieur Pierre-Yves MARTIN devient 17^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau ;
- Monsieur Vincent BEDU devient 18^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau ;
- Monsieur Laurent RUSSIER devient 19^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau ;
- Monsieur François DECHY devient 20^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau ;
- Madame Hélène de COMARMOND devient 21^{ème} conseillère métropolitaine membre du Bureau ;
- Monsieur Jean-Michel GENESTIER devient 22^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau ;
- Madame Anne-Gaëlle LEYDIER devient 23^{ème} conseillère métropolitaine membre du Bureau.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole
du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication